

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mars deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/03/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Dominique GILLES, Monique REIX – BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 053 : AQUISITION DU BATIMENT MICROLIDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'avis du service France Domaine reçu par courrier le 10 février 2009,

Monsieur le Président expose qu'il a été proposé à la Communauté de Communes de Noblat de réaliser l'acquisition d'un bâtiment, appelé Microlide, sur la ZAE de Soumagne sur la commune de Saint-Léonard de Noblat. Celui-ci est une opportunité pour l'intercommunalité car, le nombre de bureaux, la salle de réunion, la superficie totale... permettraient la création du siège administratif de la Communauté de Communes de Noblat.

Les principales caractéristiques de ce bâtiment sont : surface utile d'environ 780 m², toit en couverture multicouche, murs béton et bardage métallique, isolation laine de verre, menuiserie aluminium avec double vitrage, chauffage central gaz, places de stationnement goudronnées... Le nombre de bureau, sur les deux niveaux, est de douze.

L'estimation du coût de ce bâtiment, effectuée par France Domaine, est de 170 000 € et, après négociation avec le vendeur qui en souhaitait 250 000 €, il a été convenu de proposer au Conseil de réaliser l'acquisition de ce bâtiment pour un coût de 210 000 €. La Communauté de Communes de Noblat prenant également à sa charge les frais d'agence (Century 21 – Max SOUCHAUD à Limoges) et de notaire.

Monsieur le Président propose de conditionner l'acquisition du bâtiment pour 210 000 € aux résultats qui seront constatés dans les différents diagnostics immobiliers et à la vérification du bon fonctionnement de la chaudière gaz.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
16 voix pour, 3 contre et 5 abstentions**

Approuve l'acquisition de ce bâtiment Microlide pour un montant de 210 000 € (parcelles B 1457 et 1467)

Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision et signer tout document permettant cette transaction

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 31 mars 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 8/04/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Acquisition du bâtiment Microlide

Date de transmission de l'acte : 08/04/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 08/04/2009

Numéro de l'acte : 2009-053 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090330-2009-053-DE

Date de décision : 30/03/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions